Nations Unies ECE/TRANS/2015/11



# Conseil économique et social

Distr. générale 16 décembre 2014

Français Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-dix-septième session Genève, 24-26 février 2015 Point 5) a) ii) de l'ordre du jour provisoire Questions stratégiques à caractère modal et thématique: Activités se rapportant aux projets — Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie

### Liaisons de transport Europe-Asie

#### Note du secrétariat

#### Résumé

À la suite de la deuxième réunion ministérielle (2013) sur le projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), qui a marqué le lancement de la phase III, le projet est entré dans sa phase la plus critique. La mise en service des liaisons Europe-Asie constitue l'activité centrale de la phase III et nécessitera des connaissances précises et des compétences supplémentaires, mais aussi le soutien politique et financier sans réserve des gouvernements participants.

Le Comité souhaitera peut-être:

- Soutenir les travaux du projet LTEA menés en vue de la mise en service des liaisons de transport Europe-Asie;
- Encourager les gouvernements et les autres parties prenantes à participer plus activement aux travaux du Groupe d'experts du projet LTEA;
- **Inviter** les gouvernements et les autres donateurs à verser leurs contributions aux travaux en fonction des activités mises en œuvre et du plan de travail adopté.

GE.14-24417 (F) 160115 160115





- 1. En 2014, le projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) a continué de jouer son rôle de plate-forme de coopération entre les pays participant au projet. En outre, la poursuite du projet a permis d'assurer le développement coordonné des liaisons de transport terrestre Europe-Asie et la mise en service effective des voies recensées durant les phases précédentes. La phase II du projet a été achevée fin 2012. Cette phase a permis de réviser les projets en matière d'infrastructure prioritaire et de mettre à jour le plan d'investissement international pour les nouveaux projets appelant une stratégie d'investissement réaliste à court, à moyen et à long terme pour les axes routiers et ferroviaires Europe-Asie. Qui plus est, la phase II a permis d'arrêter un vaste inventaire des projets en matière de routes, voies ferrées, voies navigables intérieures, ports maritimes, terminaux intérieurs et autres pour les 27 pays participants ainsi que le budget estimatif s'y rapportant et un calendrier de mise en œuvre.
- 2. La deuxième réunion ministérielle sur le projet LTEA, qui s'est tenue le 26 février 2013, a marqué le lancement de la phase III du projet LTEA (2013-2015). Dans une déclaration commune, les ministres participants ont fait part de leur soutien à la continuation du projet dans une nouvelle phase. Trente-deux gouvernements ont signé la Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie, dans laquelle ils ont notamment réaffirmé leur volonté de travailler ensemble pour mettre en œuvre les activités suivantes:
- a) Créer et améliorer les conditions financières propres à assurer un financement durable et à long terme des projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport afin de les intégrer dans les programmes d'investissement à moyen et à long terme adoptés au niveau national;
- b) Promouvoir et pérenniser la coordination et la collaboration avec d'autres États membres participants, organisations internationales et institutions financières internationales ainsi que d'autres parties prenantes des secteurs public et privé afin de veiller à ce que des ressources financières supplémentaires soient dégagées pour exécuter les projets définis comme prioritaires;
- c) Éliminer, de manière ordonnée et systématique, les obstacles non physiques situés le long des axes de transport Europe-Asie qui traversent leurs pays;
- d) Appuyer la création d'un mécanisme permettant d'assurer le suivi permanent du projet et l'exécution des mesures d'accompagnement et de veiller à ce que les modalités les plus appropriées soient suivies pour utiliser les structures existantes et les ressources disponibles de la CEE; et
- e) Appuyer la poursuite de l'exécution du projet LTEA et sa prolongation dans le cadre d'une nouvelle phase III avec des objectifs clairement définis et mesurables et veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour sa mise en œuvre en temps voulu.
- 3. Le nombre de pays participant au projet LTEA est passé de 27 (phase II) à 38 (phase III). Cette augmentation traduit l'utilité du travail déjà accompli au cours des deux premières phases ainsi que l'intérêt croissant qu'il suscite.
- 4. L'objectif prioritaire de la phase III est de rendre opérationnels les neuf axes routiers et les neuf axes ferroviaires Europe-Asie recensés. Le Groupe d'experts et le secrétariat ont entamé le processus censé concrétiser les résultats obtenus pendant la phase II, dans la mesure des ressources disponibles. À cette fin, le Groupe d'experts du projet LTEA a tenu trois sessions en 2014, à Genève (4 et 5 février, 27 et 28 mai, 30 et 31 octobre).
- 5. Les principaux objectifs des réunions consistaient à définir les flux spécifiques de marchandises susceptibles d'être transportées par voie terrestre entre deux continents, à faciliter la coordination des horaires et des tarifs pour les liaisons de transport Europe-Asie,

**2** GE.14-24417

- à déterminer les besoins et les exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA, et à envisager d'utiliser davantage le Système d'information géographique (SIG) sur les axes LTEA.
- 6. Le Groupe d'experts du projet LTEA a aussi recensé les marchandises susceptibles d'être transportées par voie terrestre (et plus précisément par chemin de fer) entre l'Asie et l'Europe. Ces marchandises comprennent un groupe de produits «légers» mais onéreux, notamment les voitures, les pièces automobiles, les ordinateurs, le matériel électronique et leurs pièces (téléviseurs, matériel d'enregistrement et de reproduction de l'image et du son), le matériel optique et médical, les vêtements, les chaussures, les articles de sport et les produits alimentaires.
- 7. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a fourni des ressources destinées principalement à financer la participation des responsables nationaux du projet LTEA des pays de la CEI aux sessions relatives au projet. Il s'agit là d'un facteur essentiel pour que les travaux du Groupe d'experts puissent progresser. La participation relativement faible aux précédentes sessions du Groupe d'experts du projet LTEA avait fait ralentir l'avancée des travaux du Groupe. Toutefois, ils ont été relancés en octobre 2014 et des résultats concrets sont attendus début 2015. Malgré cela, un manque de ressources financières freine l'expansion de l'utilisation du SIG du projet LTEA. Le Groupe d'experts étudie tant avec les gouvernements qu'avec le secteur privé des solutions à ce problème.
- 8. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a poursuivi son soutien au projet LTEA. Elle financera l'élaboration d'une étude sur les récentes évolutions en matière de transport et de commerce entre l'Europe et l'Asie. Cette contribution est attendue pour début 2015. Les modalités ont été convenues avec la CEE.
- 9. La Lettonie assumera la présidence de l'Union européenne pendant le premier semestre de 2015. Au cours de ce mandat, le Gouvernement letton souhaite améliorer l'image du transport, en particulier dans le cadre du projet LTEA, et organiser une réunion de haut niveau avec les ministres des transports les 29 et 30 avril 2015, à Riga.
- 10. La phase III du projet LTEA est cruciale du fait que son activité centrale nécessitera des connaissances précises et des compétences supplémentaires qui sont peut-être uniquement disponibles dans le secteur privé. Afin de réaliser les objectifs convenus pour la phase III dans les meilleurs délais, un soutien financier supplémentaire des gouvernements, du secteur privé et des institutions financières internationales pourrait être nécessaire. Le soutien politique sans réserve des gouvernements participants est également essentiel pour tirer pleinement profit des avantages du projet LTEA.

GE.14-24417 3